



Résolution commune AdCF-ACUF

Porte-paroles historiques de l'intercommunalité, l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) et l'Association des communautés urbaines de France (ACUF) rassemblent, à travers les différentes catégories juridiques de groupements intercommunaux qu'elles fédèrent, près de 40 millions de nos concitoyens.

A la veille du renouvellement des mandats locaux, et en un moment décisif de la réflexion sur la réorganisation de nos institutions locales et des politiques décentralisées (Conférence nationale des exécutifs, rapport d'Alain Lambert, réforme de la fiscalité locale, commission Attali, Grenelle de l'environnement, décentralisation de la politique du logement...), l'AdCF et l'ACUF ont souhaité unir leurs forces et agir de concert pour assurer :

1° la pleine consécration institutionnelle du « fait communautaire » dans le cadre des réformes à venir de notre organisation institutionnelle et des finances locales,

2° la représentation systématique - **et spécifique** - de l'intercommunalité au sein des différentes instances nationales de consultation des pouvoirs locaux (Conférence nationale des exécutifs, Commission consultative d'évaluation des normes...),

3° l'affirmation des fonctions d'autorité organisatrice confiées aux intercommunalités dans des grands domaines de politiques publiques tels que l'habitat, les transports urbains, le développement durable, la planification de l'urbanisme...

Constatant les nombreuses convergences entre leurs propositions respectives, l'AdCF et l'ACUF s'accordent pour promouvoir auprès des pouvoirs publics nationaux :

- l'achèvement rapide de la carte de l'intercommunalité et la poursuite de sa rationalisation (amélioration des périmètres, suppression de syndicats...),
- la refondation du statut juridique des communautés (des plus intégrées en premier lieu) en vue d'autoriser de nouvelles modalités d'organisation et de partage des responsabilités avec les communes (par le recours à la notion de « chef de file »),
- des mécanismes de désignation directe des conseillers communautaires, adaptés à la diversité des contextes géographiques et institutionnels et inspirés des modes de scrutin PLM,
- l'approfondissement des pratiques de mutualisation de services entre communes et communautés qui conditionnent la réalisation d'économies d'échelle et une forte efficacité administrative au sein du « bloc » local,
- des propositions de réforme de la fiscalité locale permettant de nouvelles modalités de partage des produits d'imposition au sein du « bloc communes-communauté »,
- la poursuite du chantier de la consolidation des comptes entre communes et communautés et l'expérimentation rapide de la consolidation des dotations de l'Etat (« DGF territoriale »),

L'AdCF et l'ACUF entendent par ailleurs poursuivre leurs coopérations, et mettre en synergie leurs propres moyens techniques dans le suivi et l'accompagnement des réformes législatives concernant les principaux domaines de compétences des communautés.

Elles approfondiront à cette fin leur partenariat :

- dans le suivi des politiques du logement, l'accompagnement du processus de délégation des aides à la pierre et la mise en œuvre du droit opposable au logement (DALO),
- dans la mise en œuvre des nombreux chantiers opérationnels issus du Grenelle de l'environnement, avec la volonté conjointe de voir dévolue aux communautés une mission d'autorité organisatrice locale du développement durable,
- dans le domaine des transports urbains, en liaison avec d'autres associations d'élus locaux et notamment le GART, afin

de veiller au respect des engagements de l'Etat et d'identifier des pistes nouvelles pour le financement de cette compétence,

- dans le domaine de l'urbanisme et des documents de planification afin d'être forces de proposition dans le cadre du chantier de réforme et de simplification récemment annoncé par le Président de la République (discours de Vandoeuvre-les-Nancy)

- dans la mise en œuvre des politiques contractuelles de développement territorial (CPER, pôles de compétitivité, politiques de cohésion urbaine...).

À l'image de l'étude des relations entre les agglomérations et les conseils généraux actuellement conduite en collaboration avec l'INET, l'AdCF et l'ACUF s'entendent pour s'associer mutuellement à leurs travaux respectifs et identifier entre elles les sujets d'intérêt commun pour lesquels l'une des deux associations pourra exercer, le cas échéant, un rôle de chef de file.

Assemblée des Communautés de France

191, rue Saint-Honoré 75001
Paris
Tél. : 01.55.04.89.00
adcf@adcf.asso.fr

Association des communautés urbaines de France

2, rue de Villersexel 75007
Paris
Tél. : 01.42.22.19.19
infos@communautés-urbaines.com